

16^e Année. — N^o 7

Juillet 1934

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**

SOMMAIRE

Avis pour les vacances. — Le Statut des Grands Invalides.
— Les Décrets-Lois. — Hommage à Pierre Villey. —
Réponse écrite de M. le Ministre des Pensions. —
Souscription pour le Buste Brioux.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre-Nous. — Cotisations pour
l'année 1934. — Procès-Verbal de la Réunion du Conseil
d'Administration du 2 Juin 1934. — Avis divers. —
Liste des Donateurs.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)
Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal 160-31

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

COMITÉ DE PATRONAGE

† M. Eugène BRIEUX, de l'Académie Française, Président honoraire.
M. BARTHOU, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil.
M. le colonel FABRY, ancien ministre.
† M. le général BALFOURIER ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER ;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. Duco, médecin-inspecteur ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ancien ministre ;
Miss Grace HARPER ;
Miss Winifred HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, sénateur ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. Samuel MILBANK ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
M. VALLERY-RADOT ;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

AVIS POUR LES VACANCES

*Nos camarades sont instamment priés de n'adresser
aux Bureaux de l'U A.G. pendant le mois d'août,
que des lettres ou demandes présentant un
caractère de réelle urgence.*

**LE STATUT
DES GRANDS INVALIDES**

Nos camarades n'ont cessé de suivre avec attention l'évolution de la question du statut des grands invalides qui doit nous apporter enfin la juste amélioration que nous attendons depuis longtemps.

Nous voudrions rappeler ici brièvement le travail qui, ces temps derniers, fut fait dans ce sens, pour aboutir à la déclaration que M. le Président Doumergue fit à la Chambre le jeudi 5 juillet dernier en faveur des grands invalides, leur donnant un gage de sollicitude qu'ils apprécient hautement.

Le jeudi 21 juin, en examinant la situation, le Bureau de la Confédération décidait de s'occuper activement de la réalisation de nos revendications et confiait à Ramard, membre du Bureau, le soin de coordonner les efforts des Associations intéressées dont les représentants (Aveugles, Amputés, Plus Grands Invalides, Trépanés) se mettaient d'accord le samedi 23 juin pour mener une action concertée.

Le mardi suivant, 26 juin, M. Malvy, Président de la Commission des Finances de la Chambre, nous recevait et avec une grande bonne volonté, cherchait avec nous les moyens pratiques de faire voter un texte, ce qui en cette fin de session parlementaire paraissait bien difficile.

Après que nous nous fussions réunis encore une fois entre délégués, nous étions reçus le vendredi 29 juin par la Commission des Pensions de la Chambre, dont le Président Maupoil, ainsi que le rapporteur, notre ami Dormann, soutenaient chaleureusement notre demande. Cependant il paraissait absolument impossible à cette époque de faire aboutir le statut par la voie parlementaire, et après avoir consulté encore une fois M. Malvy, qui s'y prêta obligeamment ainsi que notre camarade Rivollet, ministre des Pensions, nous arrivâmes à cette conclusion, à savoir que seule une initiative gouvernementale avait, vu l'urgence, des chances de succès. Nous décidâmes alors de demander un rendez-vous à M. Doumergue qui reçut dans la soirée les délégués accompagnés par les députés Maupoil et Dormann.

Ramard, au nom de la Confédération, fit alors un exposé de la situation à M. Doumergue, qui fut très touché de voir cette union des Associations de Grands Mutilés. Le Président du Conseil voulut absolument nous témoigner sa bienveillance et n'ayant pas à ce moment précis les crédits à sa disposition, il nous promit de faire devant la Chambre une déclaration qui constituerait de sa part un engagement très ferme.

M. Doumergue tint sa promesse, et le jeudi 5 juillet, il fit à la tribune de la Chambre la déclaration suivante :

« Messieurs,

« J'ai une courte déclaration à faire pour répondre aux demandes « qui m'ont été adressées par les amputés et les grands mutilés de la « guerre.

« Ils ont compris qu'à l'heure où nous sommes, il serait difficile « au Parlement de discuter les questions qui les intéressent. Mais « je leur ai donné l'assurance que ces questions seraient examinées « pendant les vacances par le Gouvernement et voici l'engagement « que je suis heureux de pouvoir prendre devant la Chambre, à leur « égard, au nom du Gouvernement.

« Le Gouvernement s'occupera, pendant les vacances, de dégager « du budget en cours les ressources nécessaires pour accorder une aide « supplémentaire aux grands mutilés et amputés de la guerre.

« Il soumettra au Parlement, dès sa rentrée, un projet de loi en

« ce sens, étant entendu que les dispositions de ce projet prendront « effet à partir du 1^{er} juillet 1934 (*vifs applaudissements*). »

Notre camarade Maupoil, Président de la Commission des Pensions de la Chambre, remercia M. le Président du Conseil de l'engagement qu'il venait de prendre. Il rappela les démarches antérieures, puis poursuivant, il dit :

« En vérité, pour mettre au point, dans un esprit de clarté, de « réparation, et de justice, la situation de tous les grands invalides de « guerre, aveugles, amputés de un, deux ou plusieurs membres, grands « blessés des centres nerveux, etc., pour éviter l'enchevêtrement des « textes créant des règles de cumul touffues et des rapprochements « choquants et irritants entre des catégories différentes qui ont un droit « égal à la reconnaissance du pays, il y a lieu d'établir et de mettre « en vigueur, dans le plus bref délai possible, le statut des grands « invalides de guerre, demandé par la Confédération Nationale des « anciens combattants et par toutes les associations de mutilés dans « leurs Congrès.

« Un travail important sur ce sujet a été établi, à la Confédération « Nationale, sur l'initiative de l'actuel ministre des Pensions, notre « camarade M. Rivollet. Celui-ci peut donc maintenant poursuivre « activement l'étude du problème posé, en collaboration avec la Com- « mission interministérielle qu'il vient de créer et au sein de laquelle « la Commission des Pensions a une importante représentation, ainsi, « d'ailleurs, que les intéressés.

« Je souhaite que ce travail soit rapidement achevé, car les grands « invalides de guerre ne peuvent plus attendre. Ceux d'entre eux qui « pouvaient se procurer quelques ressources par leur travail sont réduits, par la crise, à leur seule pension d'invalidité.

« Il y va de l'honneur du pays qu'ils ont sauvé d'assurer à ces « grands mutilés et à leur famille une existence décente.

« En réponse à une question posée fort judicieusement par mon « ami M. Dormann, qui s'est toujours occupé de ses frères d'armes « — et nul n'est plus qualifié que lui pour le faire — un ministre des « Finances a bien voulu reconnaître que, chaque année, il y avait « malheureusement par suite de la mort de nombre de nos camarades, « plus de 250 millions sans emploi dans le budget des pensions.

« M. le Ministre des Finances nous a dit que, sur ces 250 millions, « il tenait à prélever les 90 millions correspondant à l'augmentation « de la retraite du combattant. Nous le lui accordons volontiers. Il « restera environ 160 millions disponibles qui permettront de donner « satisfaction à nos camarades.

« Je demande, en outre, que les amputés, victimes civiles de la « guerre qui sont très peu nombreux, bénéficient du même statut. Il « en résultera seulement une dépense de deux millions ainsi qu'il « résulte d'un rapport de M. des Rotours, relatif à cette question.

« Pour terminer cette brève intervention, je remercie encore, au « nom des grands mutilés, M. le Président du Conseil de sa déclara- « tion nette, catégorique et je tiens à l'assurer de toute la confiance « de nos camarades. » (*Vifs applaudissements.*)

Tous les Aveugles de Guerre seront reconnaissants à M. Dou-
mergue de l'affectueuse sollicitude qu'il leur a témoignée et adressent
aussi à Maupoil et Dormann leurs sentiments de reconnaissance.

Une Commission qui comprend des parlementaires, des membres
du corps médical et des représentants des Associations intéressées est
nommée. Elle va se réunir prochainement pour mettre au point la partie
technique du statut des grands invalides, ce qui permettra au Parlement
de voter à la rentrée le projet de loi qui lui sera soumis. Dans cette
Commission l'U.A.G. est représentée par Amblard, membre titulaire,
et Favret, membre suppléant.

Le vendredi 6 juillet dernier eut lieu à Paris, à 21 heures, dans
la salle du *Petit Journal*, une grande réunion où les amputés avaient
convié les Aveugles de Guerre, les Plus Grands Invalides et les Tré-
panés. Bon nombre de nos camarades assistaient à ce meeting où les
représentants de ces grandes Associations de mutilés scellèrent l'union
des grands invalides pour l'aboutissement de leurs revendications.

H. A.

LES DÉCRETS-LOIS

Le *Journal Officiel* du 1^{er} juillet dernier publie un décret qui apporte
une sérieuse modification à celui du 4 avril 1934, qui interdisait aux
fonctionnaires de l'Etat de cumuler, au titre du même enfant, les indem-
nités de charges de famille avec les majorations pour enfants accordées
aux pensionnés de guerre par les articles 13 et 19 de la loi de mar-
1919.

Le décret du 1^{er} juillet autorise à nouveau le cumul, mais seule-
ment pour les veuves et les invalides pensionnés à 20 % au moins. Ceci
n'intéresse cependant pas les Aveugles de Guerre, qui ne peuvent occu-
per un emploi par suite de leur cécité et qui sont, du reste, exclus du
bénéfice des emplois réservés. Seules quelques individualités parmi nous
sont intéressés par la question et c'est pourquoi nous la mentionnons
ici.

Nous n'avons pas les mêmes réserves à faire en ce qui concerne la
modification apportée au décret n° 4 du 14 avril, qui prévoyait la
possibilité d'une modification par simple décret des conditions d'attri-
bution de la retraite du combattant. L'article est remplacé par le texte
confirmant que toute modification aux conditions d'attribution de la
carte du combattant devront être soumises pour avis à l'Office National
des Mutilés et Combattants. Le statut de la retraite reste ainsi protégé
par la loi; le vœu, qui avait été émis par notre Assemblée générale à ce
sujet, reçoit donc satisfaction.



HOMMAGE A PIERRE VILLEY

L'Association Valentin-Haüy nous transmet l'appel suivant que nous publions volontiers :

« Les témoignages d'unanime et douloureuse sympathie rendus, au cours de cette année, à la mémoire de Pierre Villey ont suscité, tant dans la presse que dans les revues typhlophiliques et littéraires, de longues études consacrées à l'érudit, à l'homme de lettres, au psychologue, au grand ami des aveugles — aveugle lui-même — si brutalement disparu.

« De tous les points du monde civilisé où existent des œuvres typhlophiliques, leurs assemblées générales ont donné lieu aux plus émouvantes manifestations en souvenir de celui dont l'érudition faisait le plus grand honneur à son pays, dont l'aménité proverbiale gagnait irrésistiblement la confiance et la sympathie de tous ceux qui l'approchaient.

« Aussi l'Association Valentin-Haüy a-t-elle cru devoir prendre l'initiative d'offrir à tous les amis de Pierre Villey et à tous les aveugles, le moyen de lui exprimer leur infinie reconnaissance.

« Avec le plein assentiment de la famille et sous le haut patronage d'un Comité d'honneur, elle prévoit la gravure d'un médaillon grandeur nature de Pierre Villey, exécuté par l'artiste Prudhomme.

« Une souscription publique est ouverte en vue de recueillir les fonds nécessaires à l'exécution du projet. Toute souscription, si minime soit-elle, sera acceptée avec reconnaissance. Une souscription de 100 francs donnera droit à une plaquette en bronze, réplique du médaillon.

« Si, comme nous l'espérons, les fonds recueillis dépassent les frais d'organisation et de réalisation, l'excédent sera consacré à la création d'un prix dont le revenu serait attribué, annuellement, à un aveugle par les soins de l'Académie française.

« Le Comité d'organisation prévoit la remise du médaillon de

« Pierre Villey, au cours d'une cérémonie qui aura lieu l'hiver prochain à la Sorbonne.

« Nous avons confiance que le but poursuivi sera pleinement atteint et que la générosité des souscripteurs nous permettra de créer le Prix Pierre-Villey. C'est là, nous n'en pouvons douter, l'hommage que, dans sa modestie, il eût préféré à tous les autres, le seul qu'on aurait pu lui faire accepter.

« Prière de bien vouloir adresser les souscriptions à M. le Trésorier de l'A.V.H., 9, rue Duroc, Paris (7^e), en mentionnant très nettement : « Souscription Pierre Villey ». Chèques postaux C.C. Paris 283-14, mandats-cartes, mandats-postes, chèques, mandats internationaux, chèques barrés.

« La médaille sera envoyée franco aux souscripteurs y ayant droit aussitôt après la cérémonie. »

Réponse écrite de M. le Ministre des Pensions

Victimes civiles

M. Capron demande à M. le Ministre des Pensions quelle est la situation des victimes civiles de la guerre, pensionnés de la loi du 24 juin 1919 et, par conséquent, non titulaires de la carte du combattant, en face de la révision légale. (*Question du 15 février 1934.*)

Réponse. — La révision prévue par les articles 126 et 128 de la loi du 31 mai 1933 ne s'applique pas aux pensions des victimes civiles, car ces pensions ont été concédées sous un régime légal exigeant l'administration préalable de la preuve du rattachement à un fait de guerre de l'infirmité invoquée.

Souscription pour le buste de BRIEUX

Nous publions ci-après la huitième liste des souscriptions reçues :

Delahaie, 10 fr. — Fouet, 5 fr. — Guesnier, 10 fr. — Michalet, 10 fr. — Le Barzic, 10 fr. — Rineau, 5 fr. — Bruley, 10 fr. — Padellec, 10 fr. — Esclaine, 10 fr. — Montet, 10 fr. — Devillers, 10 fr. — Mampey, 10 fr.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 30 juin 1934, une somme de 21.293 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	1.500 francs
Allocations décès et palmes.....	11.900 —
Allocations Caisse maladie	7.893 —

Il y a lieu d'ajouter à ces 21.293 francs, une somme de 53.800 francs pour prêts maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner vingt-deux demandes, dont quatre n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE-NOUS

On nous prie d'insérer la réception, dans l'Ordre d'officier dans la Légion d'honneur, de notre camarade Maxime Meunier, en date du 3 juin 1934.

Cette cérémonie était présidée par M. Couturier, maire de la Commune de Garancière, ancien combattant.

Ont pris part à cette cérémonie, une délégation des Médaillés Militaires de Montfort-l'Amaury, avec M. le docteur Sepchat, président (notre camarade Meunier est le vice-président de ladite Section), une délégation des anciens combattants et les habitants de la commune.

Le camarade Jean Eiselé, membre du Bureau de la Section Départementale de la Seine-Inférieure, a eu l'honneur de remettre les insignes d'officier de la Légion d'honneur à Maxime Meunier.

Ayant retracé les faits d'armes et les souffrances morales de notre ami, il sut trouver les mots qui allèrent au cœur de tous !

Cette journée nous apporte un nouveau réconfort, car la foule des

anciens combattants et des personnes présentes était de tout cœur avec nous. Le camarade Eiselé ayant parlé de la solidarité qui existe entre tous les Aveugles de Guerre de France dit que les marques de sympathie que l'on témoignait à M. Meunier allaient au cœur de tous les infortunés privés de la vue, et c'est dans l'émotion générale que s'est terminée cette cérémonie.

Un vin d'honneur a été offert par les anciens combattants de la commune.

Naissances

Notre camarade et Mme Ali Ben Mohamed Trabelsi, d'El Ksar (Tunisie), nous font part de la naissance de leur fils Ali, né le 21 avril 1934.

Notre camarade et Mme Paul Houpert, de Bar-sur-Seine (Aube), nous font part de la naissance de leur quatrième bébé, Henri, né le 1^{er} juin 1934.

Notre camarade et Mme Renaudineau, de Bourg-Saint-Martin, Machecoul (Loire-Inférieure), nous font part de la naissance de leur petite-fille, Marie, née le 15 mars 1934.

Notre camarade et Mme Catrou, de Port-des-Barques (Charente-Inférieure), nous font part de la naissance de leur petite fille, Jeannine, née le 8 juin 1934.

Notre camarade et Mme Khemfri Brahim El Abdaoui, d'Aïn M'lila (Constantine), nous font part de la naissance de leur fille, née le 22 juin 1934.

Notre camarade et Mme Loiseau (Alfred), de Levallois-Perret, nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Geneviève, née le 28 juin 1934.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Forgues (Jean), de Varilhes (Ariège), nous fait part de son mariage avec Mme Léonie Rouan, célébré le 9 juin 1934.

Notre camarade Monsch, de Gennevilliers, nous fait part de son mariage avec Mlle Boulat, belle-fille de notre camarade Marius Houpert, célébré le 16 juin 1934.

Notre camarade Bakour, de Clichy (Seine), nous fait part de son mariage avec Mlle Vellet, célébré le 12 juin 1934.

Notre camarade Bidau, d'Anglet, nous fait part du mariage de sa fille, Madeleine, avec M. Jean Daugé, célébré le 25 juin 1934.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Parisot (Edmond), de Paris, décédé le 27 juin 1934, à l'âge de 38 ans.

Né le 14 mars 1896, à Meaux (Seine-et-Marne), soldat de 2^e classe au 31^e d'infanterie, notre camarade devint aveugle le 4 mars 1918. Réformé à 100 % pour cécité, art. 10, et 30 % pour blessures multiples. Notre camarade était célibataire.

De notre camarade Faucquenoy (Georges), de Vitry (Ille-et-Vilaine), décédé le 1^{er} juillet 1934, à l'âge de 59 ans.

Né le 10 septembre 1875 à Lille, soldat de 2^e classe au 70^e d'infanterie, notre camarade devint aveugle le 28 janvier 1918.

Réformé à 100 %, art. 10 pour cécité, Faucquenoy était titulaire de la Croix de Guerre et de la Médaille Militaire.

Notre camarade laisse une veuve et deux enfants.

De notre camarade Loubière, de Orange (Vaucluse), décédé le 3 juillet à l'âge de 40 ans.

Né le 28 mars 1894, à Jonquières (Vaucluse), soldat de 2^e classe

au 49^e d'infanterie coloniale, notre camarade fut blessé par balle le 29 septembre 1915 à Messiges (Champagne). Réformé à 100 % art. 10 pour cécité, Loubière était titulaire de la Croix de Guerre, de la Médaille Militaire et de la Légion d'Honneur et laisse une veuve et trois enfants.

De notre camarade Padellec, de Rome (Italie), décédé à Gavre (Morbihan), le 7 mars 1934, à 79 ans.

De la mère de notre camarade Delmas, de Blagnac (Haute-Garonne), décédée le 22 janvier 1934.

De la belle-mère de notre camarade Ray (Albert), de Villemotier (Ain), décédée le 8 juin 1934 dans sa 80^e année.

De la mère de notre camarade Cluzeau, de Limoges, décédée le 10 juin 1934.

De la mère de notre camarade Prault, de Châtillon-sur-Indre (Indre), décédée à l'âge de 78 ans.

De la mère de notre camarade Mandet, d'Ambert (Puy-de-Dôme), décédée le 21 juin 1934, à 70 ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Nous apprenons la mort, survenue en juin dernier, du frère Daniel, infirmier-major à l'Ecole Maunoury, à Caluire (Rhône) où furent soignés et rééduqués les Aveugles de Guerre.

Une délégation des Aveugles de Guerre du Rhône, accompagnée de leur drapeau, était venue rendre un dernier hommage à celui qui fut leur éducateur, et notre camarade Mulsant prononça quelques paroles au nom des Aveugles de Guerre.

Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Coublucq, 10 fr. — Guéry, 10 fr. — Gallo, 5 fr. — Dessartre, 5 fr. — Belliot, 5 francs.

Cotisations pour l'année 1934

Laboulais, Philippe, Darras, Baron (J.), Mautemps, Beaume, Valade, Roux (L.), Delahaie, Lixon, Bugnet, Guesnier, Guéry, Beaudufé, Marchand (D.), Juillard, Guillot (G.), Occre, Renoux (H.), Capet, Hesnard, Catherine, Garnerie, Veau, Albert (V.), Ardhuin, Savigny, Lalique, Leblanc, Rousseau (P.), Deglise, Robert (G.), Leveau (R.), Anquetil, Capelle, Delhez, Schoettel, Lebourg, Gelin, Favier (F.), Monsch (rachat), Bruley, Rineau, Le Barzic, Girault (M.), Vaudelin, Ramspacher, Grispoir, Delengaigue, Robquin, Garnier (A.), Prudent, Madaire, Besnard, Lardet, Pouil, Foucher, Boulanger, Gril, Roy (R.), Chaplain, Sergent, Liénart, Stéphan (J.-P.), Delourmel, Braun, Abraham, Faudot, Dumont (M.), Marrot, Henriet, Mauconduit, Cordon, Barbette (S.), Buissonnière, Laurent (J.), Leroy (L.), Julie, Corlobé, Chavin, Bathelier, Vitré, Lescadieu, Paradis, Aubry, Fillion, Saynmiard, Chilau, Goulet (L.), Cabrillac, Lorrain, Poulet, Canler, Moulin (A.), Dulucq, Moisan, Lantwein, Ragon, Mahalin, Batôt, Janet, Barralon, Crozon, Rols, Dussaud, Lagarde (P.), Oudinot, Boutaric, Jonchier, Duc, Vichet, Kervel, Lapébie, Lacoste, Lafaille, Niant, Vigny, Leblond (A.), Bertrand (P.), Flandre, Roy (J.), Marchadour, Michalet, Tavernier, Belmontet, Renaud (E.), Padellec, Chambost, Reynes (L.), Esclaine, Montet, Rathery, Charles (F.), Senechal, Bled, Davailon, Benaud, Laloit, Dangas, Deldon, Borla, Bayle, Lieutaud, Ferrari, Grelier, Daviau, Tourneux (M.), Christophe, Gibert, Wlending-Carudel, Maussay, Parent (V.), Houpert, Vachon (L.), Froget, Buron, Prault, Desigaud, Baudin, Backert, Kamfri Brahim, Péron (J.), Falcou, Lefebvre (G.), Devidal, Hébert, Giorgetti, Beaslas, Guilbot, Daumas, Auclair, David, Degeuse, Courtecuisse, Griemberger, Caron (O.), Robin (C.), Ceysson, Baizet, Fournier (P.), Tissier, Butel, Labre, Durant (J.), Moret, Roybin, Dessartre, Doudart, Gallo, Rolland (E.), Prévost (L.), Devillers, Lazaro, Tisserand (A.), Dupont (G.), Ott, Temisien, de Fontenilles, Margat, Le Teuff, Jamet, Jeandin, Nicolet, Catrou, Le Mire, Lauro, Coulon (H.), Merlet, Fabre (A.), Madeleine, Bosquet, Malgoire, Belliot, Gorce, Guis, Georges (A.), Boulet (A.), Michel (F.), El Keir Ben Hamza, Maubert, Monceau, Lefebvre (E.), Djouama, Becker (J.), Delattre, Benharoche, Albouy, Martin (C.), Mazaudier, Bonnetain.

PROCÈS-VERBAL de la Réunion du Conseil d'Administration du 2 Juin 1934

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Scapini.

Sont présents : Scapini, Favret, Leveau, Amblard, L'Evesque, Bardoux, Bois, Brusson, Céré-Labourdette, Conan, Courteix, Evrat, Fauvel, Guillam, Lauté, Malgat, Muller, Roy (G.).

M. de Traversay, Président du Comité d'Action.

M. de Chaumont-Quitry, membre du Comité d'Action.

Les camarades : Berthet, Hennebicq, Rousseau, Saillot.

Excusés : Bertrand, Bloncourt, Cabasson, Derunder, Grillet, Izaac, Laffargue, Lagarde, Nicolai, Noireaux, Robert (M.), Satgé.

Ont donné leurs pouvoirs :

A Scapini : Robert (M.).

A Favret : Cabasson, Grillet, Lagarde.

A Amblard : Nicolai, Noireaux, Satgé.

A Leveau : Bertrand.

A Noireaux : Bloncourt, Derunder.

Scapini, avant de passer à l'ordre du jour, remercie ses camarades du Bureau de l'avoir renommé président pour l'année 1934-1935. Commentant les résultats du vote désignant les membres du Bureau, il estime que la diminution des voix qu'il a obtenues lui indique une diminution égale de la confiance du Conseil et qu'en conséquence il ne peut accepter d'être Président de l'U.A.G. Considérant avant tout l'intérêt supérieur de l'Union, il ne pense pas quitter le Bureau et désire occuper les fonctions de vice-président. Les camarades présents apprécient différemment ce vote et ne croient pas que la confiance en Scapini soit diminuée. Plusieurs croient y discerner le désir de voir le Président participer de plus près aux travaux du Bureau.

Scapini propose qu'une révision des statuts soit opérée pour permettre un roulement dans les fonctions de Président. Cette proposition est renvoyée à l'étude et Scapini conserve la présidence pour l'année en cours.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai est adopté après quelques modifications demandées par Bloncourt, Muller et Nicolai.

A la suite d'un malentendu survenu pendant la dernière séance, M. de Traversay demande quelques explications à Fauvel. Celui-ci

le rassure pleinement en indiquant que le Comité d'Action n'avait été visé en rien.

Désignation de l'architecte. — Avant de procéder au vote, Favret dépose la motion suivante : en vue de s'entourer de toutes garanties quant au prix et à la construction de la Maison des Aveugles de Guerre, le Conseil d'administration demande à l'architecte chargé de l'édification du dit immeuble :

« 1° D'établir un cahier des charges qu'il soumettra pour appro-
« bation.

« 2° De mettre en concurrence plusieurs entrepreneurs de chaque
« corps d'état pour l'adjudication des travaux.

« 3° De n'accepter que des soumissions sous enveloppes cachetées,
« l'ouverture de ces enveloppes n'étant faite qu'en présence de deux
« membres du Comité d'Action de l'Union.

« Les entrepreneurs choisis resteront sous le contrôle de l'archi-
« tecte.

« En principe les travaux devront, sauf impossibilité, être effectués
« par de la main-d'œuvre française. »

Plusieurs camarades prennent la parole sur la question et la motion mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Brusson demande que, pour activer les travaux, le Conseil fasse toute confiance au Bureau et à la Commission.

Le Bureau et la Commission ayant proposé de confier l'exécution de notre Maison à M. Sézille, architecte de l'Office National, le Conseil, qui a reçu une documentation sur les titres des différents architectes, est appelé à se prononcer.

Scapini met la proposition du Bureau aux voix.

Ont proposé un autre architecte : Laffargue, Lagarde, Nicolai, Robert (M.).

Se sont abstenus : Conan, Lauté, Muller.

Leveau et Satgé préconisaient une autre procédure.

Les autres membres du Conseil, soit vingt et un camarades, ont voté pour le candidat du Bureau qui est désigné comme architecte de l'U.A.G.

Evrat dépose une motion au sujet de la rééducation des Aveugles de Guerre et de l'attribution scandaleuse de certaines pensions. Cette motion est renvoyée au Bureau pour étude.

A l'unanimité le Conseil prononce l'admission à l'U.A.G., en qualité de membres titulaires, de :

Cholau (Marcel), 96, boulevard Bompard, Marseille (Bouches-Rhône. 235 %, art. 10 et 12, titre définitif. Carte du Combattant.

Glorieux (Adolphe), 11, rue Paul-Wante, Roubaix (Nord). 310 %, art. 10 et 12, titre définitif. Carte du Combattant.

L'allocation usuelle accordée pour la naissance d'un enfant est votée par le Conseil au camarade V..., victime civile.

Brusson rappelle que le Conseil National de la Confédération se réunira le 8 juillet pour examiner les décrets-lois. Il demande que la question soit étudiée au Conseil qui devra fixer l'attitude de son délégué.

Scapini estime que le problème dont vient de parler Brusson est très important. Les anciens combattants menant depuis quelque temps une action sociale et politique, Scapini demande que l'Union examine très attentivement cette question qui est trop importante pour être traitée à la fin de ce Conseil et est renvoyée à une réunion qui aura lieu le 30 juin. Les administrateurs auront à dire de quelle façon l'Union doit prendre part aux débats du Conseil National. Le Bureau réunira toute documentation possible qui sera adressée en temps utile aux membres du Conseil.

AVIS

Le camarade G. Envin reçoit quelques pensionnaires dans sa villa de Biarritz :

Trois salles de bains ; Eau courante chaude et froide ; Grand parc ombragé ; Garage ; Tennis ; Cuisine soignée.

S'adresser à M. Envin, Itsas Mendia, Chemin de Salon, Biarritz (Basses-Pyrénées).

Habitant environs d'Annecy, je ferais volontiers la lecture à un aveugle.

S'adresser à Mme Dalsace, 26, rue Vavin, Paris (6°).

A vendre. Pour le prix de 50 francs, une montre d'aveugle ayant peu servi.

S'adresser à M. Leterosa, 16, rue Philippe-Landrieu, à Vitry (Seine).

Jolie petite propriété, neuve, à Lorgue (Var), à dix minutes des Arcs.

La maison se compose de deux entrées. Deux grandes chambres en plein midi avec grandes fenêtres modernes. Derrière, une salle à manger et une grande cuisine; au fond du corridor : W.C. Cave, eau, électricité. Terrain : 2.000 mètres carrés; vigne : 360 pieds, environ.

La maison se trouve à 10 minutes du village où l'on trouve deux docteurs, deux pharmaciens, coiffeur et un grand collège.

Prix : 60.000 francs. Pour visiter, s'adresser à MM. Fighiera, à Lorgue (Var).

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade Palmaro (Louis), Cité des Aveugles de Guerre, Nice (Alpes-Maritimes).

Notre camarade Larue (Louis), de la Rochepot par Noblay (Côte-d'Or), nous informe qu'il fournirait :

Aux camarades désireux de connaître les véritables bons vins de Bourgogne, des vins fins Pinot blanc Meursault, à 13 francs la bouteille, et des vins Pinot rouge Chassagne-Montrachet, à 10 francs la bouteille, le tout livrable en caisses de 25 bouteilles, rendu franco de port et d'emballage. Expédition directe de la propriété. Médaille d'Or, Exposition Paris 1932.

Dons avec affectation spéciale pour la création de la " Maison des Aveugles de Guerre "

M. Renault de la Templerie, à Paris, 50 fr. — M. le comte François du Luart, à Paris, 100 fr. — Ville de Versailles, 300 fr. — Département des Hautes-Pyrénées, 80 fr. — Ville du Creusot (Saône-et-Loire), 200 fr. — M. de Beauvoir et M. Serret, à Paris, 10.000 francs.

Liste des Donateurs

Anonyme, 20 fr. — Mme Condamin-Lyotard, à Nice, 6 fr. — Mme Mulot, à Paris, 5 fr. — Mme Kahn, à Louveciennes (Seine-et-Oise), 20 fr. — M. Gallet, à Noyelles-sur-Lens (Pas-de-Calais), 20 fr. — Anonyme G. H., 20 fr. — Produit d'une quête faite au mariage des époux Garnier Ditsch, à Longwy (Meurthe-et-Moselle), 39 fr. 30. — M. le docteur Popovici, Pavillon-sous-Bois, 20 fr. — Mme Cayrefucq, à Paris, 20 fr. — Anonyme, 100 fr. — Mme Schulmann, à Paris, 20 fr. — Mme David, Paris, 20 fr. — M. Suleaux, Lestocq-les-Monsures (Oise), 100 fr. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — Anonyme X.Y.Z., 500 fr. — Divers, 402 fr. 35.

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.

BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.

FAVRET, secrétaire général honoraire.

CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI; Vice-Présidents : FAVRET, LEVEAU, NOIREAUX.

Secrétaire général : AMBLARD.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAI, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. le baron DE TRAVERSAY, Président;

Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.

Mme CONTAMIN, Vice-Présidente;

M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président;

M. Oscar BLOCH, Secrétaire;

M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union »;

Mme DU BOS;

Mme BROQUIN;

M. Marcel BLOCH;

M. le marquis DE CHAUMONT-QUITRY;

M. CHEPPER;

M. Pierre CHÉROT;

Mme CHEVALIER;

Mme Francis DE CROISSET;

Mlle JALAGUIER;

Mlle d'HERBEMONT;

Mme HENRI;

Mme KALT;

Mme L'EVESQUE;

Mme LÉVY-WEIS;

M. MAYER;

Mme MEYER;

Mme MUS;

M. PASCAL

